Image not found or type unknown

Demande d'aide juridictionnelle

Par **Betsygirl**, le **04/06/2011** à **00:04**

Bonjour,

est-il possible de faire une demande d'aide juridictionnelle en France pour être jugé à Tahiti ? (Polynésie Française).

Mon affaire concerne un changement d'état civil.

Cordialement

Par **mimi493**, le **04/06/2011** à **08:55**

[citation]Mon affaire concerne un changement d'état civil. [/citation] changement de nom ?

Par **Tisuisse**, le **04/06/2011** à **10:01**

Bonjour Betsygirl,

L'aide juridictionnelle ne prendra pas en charge les suppléments d'honoraires dûs à la distance. De plus, la Polynésie bénéficie d'un statut particulier et il vaudrait mieux vous adresser directement au greffe du tribunal qui sera appelé à étudier votre affaire. Donc, ne demandez pas d'aide juridictionnelle en Métropole pour une affaire qui sera jugée en Territoire d'Outre Mer, à 15.000 ou 20.000 km de Paris.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés